

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021\_11\_4**Intitulé : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS***Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs*

\*

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle La Grange, commune des Hauts-de-Caux, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 3 novembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 3 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 30      Représentés : 11

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

**Absents :**

Monsieur Dominique MACE, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Charlotte MASSET, Madame Dominique TALADUN

**Absents représentés :**

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Eric RENEE donne pouvoir à Monsieur Louis EUDIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Denise HEUDRON, Madame Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Christophe ADE, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Françoise DENIAU

**Administration :**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

**Urbanisme :**

Par délibération du 21 octobre 2021, il a été créé un poste du grade de technicien territorial pour occuper le poste de responsable instruction du droit des sols en remplacement d'un agent prenant sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'agent recruté sur ce poste à compter du 6 décembre prochain a réussi le concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et a été nommé sur ce grade au sein de sa collectivité actuelle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Il est donc proposé de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste de technicien territorial à temps complet initialement créé.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
 vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,  
 vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

considérant le rapport présenté,  
considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau le 2 novembre 2021,

Article 1<sup>er</sup> – de supprimer un poste de technicien territorial à temps complet.

Article 2 – de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Article 3 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 4 – de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 du Budget Principal.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

